

SEANCE du 21.03.2013

Mise à disposition licence IV et meuble bar acquis par la commune

Le Conseil Municipal, après délibération :

. décide, à compter de son installation, de prêter à titre gratuit et mettre à disposition de Monsieur Gilles HUMEAU, actuel exploitant du café-restaurant situé à La Chapelle Craonnaise, 11, rue de la Mairie, le licence IV et le meuble bar, qui appartiennent à la Commune à la suite de l'acquisition faite de Monsieur Jean-Jacques PICQUET précédent exploitant,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, qui sera reçu par Maître MARSOLLIER-BIELA, notaire à COSSE-LE-VIVIEN, constatant ce prêt à titre gratuit au profit de Monsieur Gilles HUMEAU.

Amortissement enfouissement des réseaux rue des loisirs :

Le conseil décide d'amortir sur 15 ans la participation de la commune versée au SDEGM

Acquisition défibrillateur

Le conseil décide d'acquérir un défibrillateur coût global 1785.95€ HT (avec l'armoire chauffante). Il serait installé dans les sanitaires de la salle des fêtes. Un dossier de demande de subvention sera déposé à la Fondation CNP qui propose une aide pouvant aller jusqu'à 50%